

Compagnie de production : \_\_\_\_\_

Bureaux situés au : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_ (Nom) Titre : \_\_\_\_\_

a contracté avec : \_\_\_\_\_ pour les services de : \_\_\_\_\_  
(Nom d'entreprise de l'artiste, s'il y a lieu)

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ NAS : \_\_\_\_\_ ACTRA/N° de permis : \_\_\_\_\_ N° de TPS/TVH N° : \_\_\_\_\_ N° de TVQ : \_\_\_\_\_

Âge (si mineur) \_\_\_\_\_ Tuteur légal : \_\_\_\_\_ Pronoms à respecter par la Production (facultatif) : \_\_\_\_\_

(Nom de l'agent / représentant)

(Adresse)

(téléphone)

(courriel)

**DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION INTITULÉE****NATURE DE LA PRODUCTION**

Indiquer l'utilisation déclarée -

Salle Télévision par câble Nouveaux médias Hors salle Télévision gratuite Dispositifs Compacts Télévision payante

Durée de la production en minutes : \_\_\_\_\_ Si série, nombre total d'épisodes : \_\_\_\_\_ Nombre d'épisodes garantis à l'artiste : \_\_\_\_\_

Titres et/ou numéros des épisodes : \_\_\_\_\_ N° ISAN \_\_\_\_\_

Démonstration  
(paiement selon D103/D105)Promos  
(paiement selon D107/D108)Productions d'animation de plus de 10 Minutes  
(D103)Productions d'animation courtes  
(D105)**NATURE DE L'ENGAGEMENT**

Rôle : \_\_\_\_\_ Nb de rôles additionnels : \_\_\_\_\_

Catégorie de prestation : \_\_\_\_\_ Nombre de jours garantis : \_\_\_\_\_

Date(s) de répétition : \_\_\_\_\_  
(précisez le jour, le mois, l'année)

Dates d'engagement \_\_\_\_\_

Tarifs (voir A805) Tarif Quotidien : \_\_\_\_\_ Hebdomadaire : \_\_\_\_\_ Horaire : \_\_\_\_\_ Heures supplémentaires : \_\_\_\_\_ RDA : \_\_\_\_\_

Ajustement de l'option de série \_\_\_\_\_ % sur la base de (durée de l'option) : \_\_\_\_\_

Crédit au Générique : \_\_\_\_\_ Transport : \_\_\_\_\_

Autres obligations contractuelles : \_\_\_\_\_

Une annexe est jointe: Oui: Non: Prendre note que l'annexe fait partie intégrante du présent contrat.

**DROITS DE SUITE ADDITIONNELS**

En plus des droits inclus à titre d'Utilisation déclarée (selon B301), le Producteur acquiert, par un prépaiement des Cachets nets de l'Artiste-Interprète, les droits d'Utilisation additionnels suivants:

**PRÉPAIEMENT**

- 130% - Longs métrages en salle, toutes utilisations sauf les nouveaux médias pour quatre (4) années consécutives
- 135% - Longs métrages en salle, toutes utilisations y compris les nouveaux médias pour quatre (4) années consécutives
- 105% - Télévision, toutes utilisations, sauf la salle et nouveaux médias pour quatre (4) années consécutives
- 110% - Télévision, toutes utilisations, sauf la salle mais y compris nouveaux médias pendant quatre (4) années consécutives
- 105% - Nouveaux médias uniquement au-delà de la période d'utilisation déclarée pour quatre (4) années consécutives

- 200% - Utilisation conventionnelle sauf les nouveaux médias pour dix (10) années consécutives
- 205% - Toutes utilisations y compris les nouveaux médias pour dix (10) années consécutives
- 200% - Utilisation conventionnelle à perpétuité, excluant la salle, et les Nouveaux Médias
- 205% - Toutes utilisations à perpétuité excluant la salle, incluant les Nouveaux Médias
- 215% - Utilisation conventionnelle à perpétuité pour les productions de 60 minutes ou moins excluant les Nouveaux médias
- 235% - Utilisation Conventionnelle à perpétuité pour les productions de plus de 60 minutes, excluant les Nouveaux médias
- 220% - Toutes utilisations à perpétuité pour les productions de 60 minutes ou moins
- 240% - Toutes utilisations à perpétuité pour les productions de plus de 60 minutes

**ADVANCE**

- 100% - Avance non remboursable du Cachet net sur 3,6 % du Revenu Brut du Distributeur (RBD)
- 75% - Avance non remboursable du Cachet net sur 4,6 % du Revenu Brut du Distributeur (RBD)

- 50% - Avance non remboursable du Cachet net sur 5,6% du Revenu Brut du Distributeur (RBD)
- 25% - Avance non remboursable du Cachet net sur 6,6% du Revenu Brut du Distributeur (RBD)

Avance non remboursable du Cachet net sur \_\_\_\_\_ % du Revenu Brut du Distributeur (RBD)

Option RBD pour les Nouveaux Médias \_\_\_\_\_ %  
(selon l'Article E108)

Les parties au présent contrat garantissent qu'elles ont pris connaissance des dispositions de l'Entente de production indépendante et qu'elles sont liées par ses conditions.

(Signature de l'Artiste-Interprète)

(Signature du producteur)

(Nom)

(Nom)

(mm/jj/aaaa)

(mm/jj/aaaa)